

MAIRIE DE CANTELOUP  
4 rue de la Mairie  
14370 - CANTELOUP

**ARRETE 2024-06**

Le Maire,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses *articles L.2212-2 et suivants*, ainsi que son *article L.2213-8* ;

Vu l'arrêté municipal du 19/05/2022 portant règlement intérieur du cimetière et notamment ses articles 42 à 54 ;

Considérant les travaux de requalification paysagère du cimetière de la commune, nécessitant (notamment l'usage d'engins ...) ;

Considérant la nécessité de fermer totalement le cimetière communal pour une réalisation sécurisée des travaux ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : L'accès au cimetière communal sera totalement interdit au public du 02/07/2024 de 08 h00 au 02/08/2024 19h00, à l'exception des samedis et dimanches en raison des travaux précités.

Article 2 : L'entreprise VALLOIS, sise à BRETTEVILLE SUR ODON, est chargée des travaux et autorisée à intervenir aux dates et heures précitées, sous réserve du respect des obligations légales et réglementaires.

Article 3 : La signalisation sera apposée par l'entreprise VALLOIS afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : L'entreprise VALLOIS et la secrétaire de mairie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera apposée aux portes du cimetière et notifiée à l'entreprise VALLOIS,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication soit, éventuellement, la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

Transmis à la Préfecture du Calvados le 27 juin 2027 et publié le 27 juin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401344-20240627-2024-006-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Fait à Canteloup  
Le 27 juin 2024

Le Maire  
Sophie de GIBON

